

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 8 juin 2015, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Marc Fontaine	siège 6

Absence motivée :

Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour remis au début de la séance du Conseil municipal.

Résolution 2015-06-117

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 21 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 13 avril et du 11 mai 2015;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);**
8. **Chalet municipal :**
 - 8.1 **Jeux**
 - 8.2 **Abri**
9. **Prolongement des égouts;**
10. **Exemption de l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;**
11. **Matières résiduelles : Mandat pour la vidange des fosses septiques;**
12. **Protocole d'entente – Pacte rural 2014-2019;**
13. **Congrès FQM;**

14. Ressources humaines;
15. Autorisation de vente d'alcool au comité des Loisirs pour le Tournoi à Ti-Père;
16. Portable ou tablette pour le maire;
17. État comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2015;
18. Paiement des comptes :
 - 18.1 Comptes payés
 - 18.2 Comptes à payer
19. Bordereau de correspondance;
20. Rapports :
 - 20.1 Maire
 - 20.2 Conseillers
 - 20.3 Directrice générale
21. Varia;
22. Évaluation de la rencontre;
23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 AVRIL ET DU 11 MAI 2015

Résolution 2015-06-118

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2015-06-119

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 mai 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Un citoyen s'est présenté pour se plaindre des chemins.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM : PARC D'AMUSEMENT POUR LES ENFANTS

6.1 Promotion : choix de slogan

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a donné son appui à la Corporation de développement de Saint-Malo afin de mener à bien la création d'un slogan invitant pour faire la promotion de la municipalité, à la résolution 2015-04-79;

ATTENDU QU' à cette même résolution, la Corporation de développement de Saint-Malo a accepté de soumettre les meilleures idées reçues au Conseil pour approbation et adoption;

ATTENDU QUE dix-huit personnes ont participé et 130 propositions de slogan ont été reçues;

ATTENDU QUE parmi les 40 premiers choix, les 5 propositions ci-dessous ont fait l'unanimité :

- Saint-Malo, un petit village, une grande famille;
- La vie en hauteur et en couleurs;
- Mon village au cœur de la nature;
- Saint-Malo, au cœur de ma vie;
- La famille, au cœur de Saint-Malo.

ATTENDU QUE sur la circulaire demandant à la population de participer à la recherche d'un slogan accrocheur, la-e gagnant-e devait recevoir deux certificats cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacun pour le Resto-Bar le St-Malo et l'Épicerie des Monts,

Résolution 2015-06-120

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo a choisi ***Saint-Malo, un petit village, une grande famille*** comme slogan pour faire la promotion de la Municipalité.

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera les bons d'achat au montant de 100 \$ remis à la personne dont le slogan a été choisi par le Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2 Assurance pour la CDSM

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a contribué à la création de la Corporation de développement de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo subventionne annuellement le fonctionnement de la Corporation de développement de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un représentant sur le siège no 1 du conseil d'administration de la Corporation de développement de Saint-Malo, et cela, en vertu de ses règlements généraux;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Malo participe au développement de la vie économique, sociale, culturelle et sportive de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Malo a besoin d'une assurance responsabilité en cas d'erreurs et d'omissions;

Résolution 2015-06-121

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le conseil municipal demande à son assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), d'ajouter la Corporation de Développement de Saint-Malo à son contrat d'assurance.

QUE la Corporation de Développement de Saint-Malo paiera les frais demandés pour sa couverture d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3 Bibliothèque municipale scolaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo s'est engagée à négocier et à signer avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons un *Protocole d'entente d'utilisation d'infrastructures de l'École Notre-Dames-de-Toutes-Aides* dont les modalités ont été établies à la résolution 2014-05-110;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut aller de l'avant dans le projet Bibliothèque municipale scolaire;

ATTENDU QUE la chargée de projet responsable du dossier a demandé à deux entrepreneurs de fournir une soumission pour les travaux à faire à l'école Notre-Dame-de-toutes-Aides;

ATTENDU QUE Construction Pierre Gagnon a demandé 30 306,30 \$ taxes non incluses et Constructions A.A.L.F. inc. 26 551,34 \$ taxes non incluses;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo signera une entente avec la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

Résolution 2015-06-122

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la soumission de Constructions A.A.L.F. inc. au montant de 26 551,34 \$ taxes non incluses pour les travaux de rénovation afin d'installer la bibliothèque municipale avec la bibliothèque scolaire dans un local à l'École Notre-Dame-de-toutes-Aides.

QUE les signataires pour et au nom de la municipalité de tous les documents reliés à ce projet seront le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALES (PIIRL)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. **CHALET MUNICIPAL :**

8.1 Jeux

Un plan sera fait par mesdames Christine Baron du Conseil Sport Loisir de l'Estrie ainsi que madame Marie-Michèle Walker, agente de développement en loisir de la MRC de Coaticook, pour l'aménagement d'un parc au chalet municipal.

8.2 Abri

Un montant de 1 500 \$ a été réservé dans le budget pour la réparation de l'abri au chalet municipal. Une vérification des réparations sera faite avant d'entreprendre les travaux.

9. PROLONGEMENTS DES ÉGOUTS

Monsieur Olivier Tremblay est venu discuter avec le Comité plénier des travaux pour son branchement à l'égout municipal. Le Conseil municipal maintient sa décision prise à la résolution 2015-05-103.

10. EXEMPTION DE L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) demande de produire un plan d'intervention favorisant une meilleure gestion des infrastructures;

ATTENDU QU' il n'y a pas de conduite d'eau potable sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le réseau d'égout est entièrement constitué de conduites récentes;

Résolution 2015-06-123

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE demander une exemption de l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts

DE mandater Les Services EXP inc. pour remplir les formulaires fournis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES : MANDAT POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Madame Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est venue rencontrer le Comité plénier concernant le mandat à la MRC de Coaticook pour la vidange des fosses septique. Le Conseil municipal a décidé d'attendre le résultat des soumissions avant de se prononcer.

12. PROTOCOLE D'ENTENTE – PACTE RURAL 2014 - 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo a identifié la *Politique familiale et des aînés*, le *Plan de diversification de la MRC de Coaticook 2014*, le *Plan de développement de la Municipalité* et le *Plan Inode Estrie*, comme étant les planifications locales qui orienteront le financement des projets locaux de la municipalité de Saint-Malo dans le cadre du Pacte rural 2014 - 2019, à la résolution 2014-06-116;

ATTENDU QU' à cette même résolution, dans le processus d'approbation le Conseil municipal a appuyé les projets locaux avant qu'ils soient déposés à la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a préparé le protocole d'entente du Pacte rural 2014 – 2019;

Résolution 2015-06-124

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte le protocole du Pacte rural 2014 – 2019.

QUE les signataires de l'entente 2014 – 2019 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Malo seront le maire suppléant et la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. CONGRÈS FQM

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

14. RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE des problèmes de fonctionnement se sont présentés depuis quelques mois avec les employés réguliers de la voirie;

ATTENDU QUE dans le but de régler ces problèmes, un autre employé sera nommé comme responsable de la voirie;

ATTENDU QUE les ressources humaines ont suggéré de nommer monsieur Daniel Lévesque comme responsable, pour une période de probation de trois mois;

Résolution 2015-06-125

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE monsieur Daniel Lévesque soit nommé responsable de la voirie, pour un période de probation de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. AUTORISATION DE VENTE D'ALCOOL AU COMITÉ DES LOISIRS POUR LE TOURNOI À TI-PÈRE

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs a présenté une demande afin d'être autorisé à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice à l'occasion du tournoi à Ti-père;

ATTENDU QUE les profits seront utilisés pour le financement de ses activités qui sont très appréciées par l'ensemble de la population de Saint-Malo;

Résolution 2015-06-126

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'écrire une lettre afin d'autoriser le Comité des loisirs de Saint-Malo à vendre des produits alcoolisés à l'extérieur de son édifice, au 266, chemin Auckland à Saint-Malo au Tournoi à Ti-Père les 17, 18 et 19 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. PORTABLE OU TABLETTE POUR LE MAIRE

ATTENDU QUE le portable de monsieur le maire n'est plus efficace et performant parce qu'il est désuet;

ATTENDU QU' un ordinateur portable ou une tablette devrait être acheté pour monsieur le Maire car il est nécessaire pour son travail;

ATTENDU QUE les conseillers ont accepté qu'une tablette soit commandée pour monsieur le Maire;

Résolution 2015-06-127

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE monsieur Pierick Gagnon, technicien en informatique de la MRC de Coaticook, aidera pour l'achat et la programmation d'une tablette à monsieur le Maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 2015

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 30 avril 2015*.

18. PAIEMENT DES COMPTES

18.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 224 097,48 \$ payés depuis le 12 mai 2015;

Résolution 2015-06-128

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 224 097,48 \$ payés depuis le 12 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Comptes à payer

18.2.1 Comité des Loisirs de Saint-Malo

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'aider le comité des Loisirs à payer les frais de chauffage;

Résolution 2015-06-129

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE remettre 6 000 \$ au comité des Loisirs afin d'aider à défrayer le coût du chauffage à la salle des Loisirs, pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2.2 Bois de chauffage

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Gendron a été choisi pour fournir le bois de chauffage à la Municipalité, à la résolution 2013-12-307;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a reçu la facture du bois de chauffage, pour l'hiver 2015 – 2016;

Résolution 2015-06-130

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

DE payer la facture 882687 du 5 juin 2015 au montant de 2 530,00 \$ taxes non incluses de monsieur Sébastien Gendron pour acheter 23 cordes de bûches de 20 pouces de long avec un empilement de 4 pieds de haut par 8 pieds de long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2.3 Plomberie Pierre McClish

ATTENDU QUE la salle des Loisirs a eu un problème d'écoulement des eaux usées au printemps;

ATTENDU QUE la Plomberie Pierre McClish inc. a été demandée afin de déboucher l'égout, et ce, sans succès;

ATTENDU QUE le problème d'écoulement des eaux usées était au niveau de la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2015-06-131

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer la facture 4298 du 4 mai 2015 qui a été présentée par Plomberie Pierre McClish inc. au montant de 225,00 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2.4 Espace Vital

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a dû faire vérifier le local de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides qui recevra la bibliothèque municipale scolaire par un architecte, à la demande de la Commission scolaire des Hauts-Cantons;

ATTENDU QU' Espace Vital, architecture est venu visiter les lieux et présenter une estimation;

Résolution 2015-06-132

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer la facture F1021 du 30 mai 2015 présentée par Espace Vital inc. au montant de 570,00 \$ taxes non incluses.

QUE cette demande n'était pas justifiée, et par conséquent, la municipalité de Saint-Malo sollicitera un remboursement de la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour la visite et l'estimation des lieux par l'architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2.5 Souper au crabe

ATTENDU QUE l'Équipe de gestion du district de l'Estrie poursuit son orientation pour l'activité annuelle de financement au profit d'organismes oeuvrant auprès des jeunes de nos MRC;

ATTENDU QUE l'Équipe de gestion du district tiendra son souper au crabe le mardi 9 juin 2015 à Sherbrooke;

Résolution 2015-06-133

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la municipalité de Saint-Malo réservera deux billets au coût de 100 \$ par personne pour le souper au crabe qui aura lieu le mardi 9 juin 2015 à Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Un dossier a été retenu.

19.1 Tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE le jeudi 16 juillet 2015, le «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» aura lieu au Club de golf de Dufferin Heights à Stanstead-Est;

ATTENDU QUE les profits du tournoi sont entièrement versés à l'organisation de la *Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook*;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook paiera la participation de monsieur Jacques Madore, préfet et maire de Saint-Malo;

Résolution 2015-06-134

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE payer la participation à monsieur Daniel Fortier, chef du service incendie, au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» jeudi, le 16 juillet 2015 au coût de 130 \$ pour le golf et le souper.

DE payer la participation de trois personnes au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» du jeudi, le 16 juillet 2015 pour le souper au coût de 70 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. RAPPORTS :

20.1 Maire

Monsieur le Maire Jacques Madore parle au Conseil municipal de :

- La fête des citoyennes et des citoyens.

20.2 Conseillers

Le conseiller René Morier explique au Conseil municipal :

- Les récents développements du dossier sur la subvention de la patinoire du Comité des Loisirs.

20.3 Directrice générale

La directrice générale a donné le logo de la municipalité de Saint-Malo à madame Valérie Fecteau pour le gâteau de la fête des citoyennes et des citoyens du 14 juin 2015.

21. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 22 h 20.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière